

N/dossier : BFI-060

**Demande de modification
des décrets 827-2009 et
976-2014 - Réponses aux
questions et commentaires
- Question 1**

Exploitation du secteur nord du
lieu d'enfouissement technique
Ville de Terrebonne (secteur
Lachenaie)

COMPLEXE ENVIRO
CONNEXIONS LTÉE

BFI-060

AVRIL 2019

Alphard



COMPLEXE ENVIRO
CONNEXIONS

N/DOSSIER : BFI-060

Demande de modification des décrets 827-2009 et 976-2014
Réponses aux questions et commentaires – Question 1
Exploitation du secteur nord du lieu d'enfouissement technique
Ville de Terrebonne (secteur Lachenaie)

Complexe Enviro Connexions Itée

N/Réf. : BFI-060-RAP-004

Version finale

Préparé par :

Francis Gagnon, ing., M.Sc.A
Directeur de projets – Ingénierie environnementale

PROPRIÉTÉ ET CONFIDENTIALITÉ

« Ce document d'ingénierie est la propriété de Groupe Alphard et est protégé par la loi. Ce rapport est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Groupe Alphard et de son Client.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants de Groupe Alphard qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment qualifiés. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS

Date	Révision n ^o	Description de la modification et/ou de l'émission
29-04-2019	00	Version finale

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Réponses aux questions et commentaires.....	1
2.1 QC-1	1

Liste des tableaux

Tableau 1 : Matières résiduelles et matériaux de recouvrement reçus au LET de Lachenaie	2
Tableau 2 : Sommaire des volumes enfouis (matières résiduelles et recouvrement journalier).....	3
Tableau 3 : Masses volumiques considérées	3

Liste des annexes

Annexe 1 : Demande d'information du MELCC datée du 25 avril 2019

1. Introduction

En février 2019, Complexe Enviro Connexions Ltée (CEC) a déposé une demande modification des décrets 827-2009 et 976-2014 visant à exploiter le volume résiduel disponible et déjà autorisé. Si le gouvernement accédait à cette demande, la poursuite de ses opérations pourrait être maintenue sans interruption de services, jusqu'à la fin du processus d'évaluation environnementale qui est en cours et jusqu'à l'obtention d'un certificat d'autorisation afférent au décret.

Le 18 avril 2019, le MELCC a fait parvenir à CEC des questions et des commentaires sur la demande déposée par CEC. Ce document vise à répondre à la question 1, les autres réponses ayant été transmises le 26 avril 2019.

2. Réponses aux questions et commentaires

2.1 QC-1

Le tableau 1 qui est présenté ci-après montre les tonnages annuels reçus pour les matières résiduelles et les différents types de matériaux utilisés comme matériaux de recouvrement journalier.

Le tableau 2 fait la synthèse des volumes utilisés entre le 1^{er} août 2009 et le 31 juillet 2019. Les volumes totaux enfouis annuellement proviennent des relevés annuels effectués en fin d'année par un arpenteur-géomètre. Ils ont été tirés des rapports annuels.

Les volumes de recouvrement journalier sont estimés à partir des masses volumiques qui sont présentées au tableau 3. Elles sont déduites des essais de perméabilité qui ont été effectués dans le cadre du programme d'assurance et de contrôle qualité depuis le début 2010 jusqu'au début de 2019 et compilées par le soussigné (les mélanges de matériaux tels que le sol-fluff et le sol-CRD n'ont pas été considérés dans cette analyse). La masse volumique moyenne du fluff a été obtenue à partir de mesures effectuées sur 155 échantillons. Celle des résidus de tamisage de CRD l'a été de la même façon sur 83 échantillons. La masse volumique du Calsifrit a été déterminée sur trois échantillons en 2010. La masse volumique qui est rapportée est à la teneur en eau initiale de l'échantillon que nous estimons représentatif des matières à l'entrée au lieu d'enfouissement. Une valeur typique a été utilisée pour la masse volumique des sols.

On constate que le volume de matières résiduelles qui auront été enfouies durant la période couverte par les décrets 827-2009 et 976-2014 (10,02 millions de mètres cubes) est largement inférieur au volume maximal de 14,6 millions de mètres cubes autorisés.

Il est à noter que le volume résiduel projeté de 2,39 millions de mètres cubes est basé sur le relevé d'arpentage effectué par CEC fin 2018 et sur l'avancement anticipé du comblement du secteur autorisé au 31 juillet 2019. La demande vise uniquement à assurer la continuité des opérations pendant le processus d'autorisation en cours.

Tableau 1 : Matières résiduelles et matériaux de recouvrement reçus au LET de Lachenaie

Année	Matières résiduelles reçues (T)	Matériaux de recouvrement reçus (T)						Matériaux de recouvrement journalier utilisés (m ³)					
		Fluff	CD	Sols BC	Calsifrit	Mâchefer	Total	Fluff	CD	Sols BC	Calsifrit	Mâchefer	Total
2009 (1er aout au 31 décembre)	525 521	100 363	24 948	146 789	3 447		275 547	110 532	19 769	81 549	2 462		214 312
2010	1 283 348	263 510	116 065	126 082	18 345		524 003	290 209	91 969	70 046	13 104		465 327
2011	1 290 845	246 699	151 094	96 534			494 327	271 695	131 410	75 066			454 659
2012	1 294 354	233 086	142 861	94 467			470 414	256 703	113 417	73 007			458 594
2013	1 234 438	211 256	134 421	227 314			572 992	232 661	56 928	109 379			362 486
2014	1 155 030	183 916	168 040	247 362			599 317	202 551	68 610	124 286			362 425
2015	1 114 081	182 814	103 515	231 823			518 152	201 337	46 976	138 591			378 093
2016	1 185 809	213 117	96 678	317 088			626 883	234 710	45 757	185 360			426 509
2017	1 145 037	242 373	24 994	325 866			593 232	266 931	16 805	207 236			416 389
2018	1 091 167	238 694	-	390 733			629 427	262 879	-	190 375			377 186
Projection 2019 (1er janvier au 31 juillet)	743 750	139 238		227 928			367 166	153 346		142 455			295 801

Note : Les volumes de recouvrement journalier utilisés peuvent différer légèrement des quantités reçues en raison des variations dans les quantités entreposées sur le site.

Tableau 2 : Sommaire des volumes enfouis (matières résiduelles et recouvrement journalier)

	Volume total enfoui (m ³)	Volume total enfoui (obtenu par arpentage)	Volume de matières résiduelles enfouies	Volume Total occupé par le recouvrement journalier	Ratio volumique d'utilisation RJ
2009 (1er aout au 31 décembre)	618 260	577 181	362 869	214 312	37%
2010	1 509 821	1 477 447	1 012 120	465 327	31%
2011	1 518 641	1 408 333	953 674	454 659	32%
2012	1 522 769	1 447 220	988 626	458 594	32%
2013	1 452 280	1 511 510	1 149 024	362 486	24%
2014	1 358 859	1 435 966	1 073 541	362 425	25%
2015	1 310 684	1 287 674	909 581	378 093	29%
2016	1 395 069	1 388 143	961 634	426 509	31%
2017	1 347 102	1 448 918	1 032 529	416 389	29%
2018	1 283 726	1 378 100	1 000 914	377 186	27%
Projection 2019 (1er janvier au 31 juillet)	875 000	875 000	579 199	295 801	34%
Total projeté (décrets 827-2009 et 976-2014)	14 192 212	14 235 492	10 023 711	4 211 781	29,6%

Tableau 3 : Masses volumiques considérées

Masses volumiques considérées (t/m ³)		
0,85	t/m ³	Masse volumique des matières résiduelles
0,908	t/m ³	Masse volumique des résidus du fluff
1,176	t/m ³	Masse volumique des résidus de tamisage de CRD
1,8	t/m ³	Masse volumique sols
1,435	t/m ³	Masse volumique calsifrit

Note : Les masses volumiques des matériaux de recouvrement journalier sont déduites des mesures faites dans le cadre du programme d'assurance et de contrôle de la qualité et compilées par le soussigné.

Annexe 1 : Demande d'information du MELCC datée du
25 avril 2019



Le 25 avril 2019

Monsieur Jean-Marc Viau
Directeur général
Complexe Enviro Connexions Ltée
3779, chemin des Quarante-Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

**Objet : Projet d'exploitation du secteur nord du lieu d'enfouissement technique
situé sur le territoire de la ville de Terrebonne (Secteur Lachenaie) /
Questions et commentaires concernant la demande de modification des
décrets numéros 827-2009 et 976-2014
(Dossier 3211-23-087)**

Monsieur,

À la suite d'une première analyse des renseignements fournis dans le cadre de votre demande de modification des décrets numéros 827-2009 du 23 juin 2009 et 976-2014 du 12 novembre 2014, voici nos questions et commentaires :

QC-1 Les décrets numéros 827-2009 et 976-2014 permettent l'enfouissement d'une capacité maximale totale de 14,6 Mm³ de matières résiduelles, excluant les matériaux de recouvrement.

Selon votre demande de modification, le volume total disponible demandé (2,39 Mm³) proviendrait de la différence entre les volumes de matières résiduelles autorisés et enfouis, l'optimisation du compactage, le tassement des matières résiduelles et de la fondation argileuse, et l'incertitude sur la progression des opérations au 1^{er} août 2019. Toutefois, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ne considère pas les raisons évoquées ci-avant comme une justification au volume disponible demandé puisqu'elles ne sont pas appuyées par des données et/ou mesures de volumes réelles.

Veillez nous fournir les renseignements nécessaires à la justification du volume total disponible demandé par rapport au volume maximal autorisé par les décrets numéros 827-2009 et 976-2014.

... 2

- QC-2** Dans votre demande, vous estimez que le volume total disponible serait équivalent à 20 mois additionnels d'exploitation. Votre demande couvre cependant 24 mois d'exploitation. Veuillez préciser ce qu'il adviendra des quatre derniers mois de la deuxième année supplémentaire (période débutant le 1^{er} août 2020 et se terminant le 31 juillet 2021).
- QC-3** Veuillez préciser les raisons ayant mené à déterminer les tonnages additionnels annuels demandés de 1,265 et 1,260 Mt de matières résiduelles alors que les tonnages réels éliminés annuellement sont moindres et expliquent en partie les capacités résiduelles disponibles.
- QC-4** En règle générale, le MELCC recommande à l'initiateur d'un projet de réaliser des activités d'information dans le but d'annoncer publiquement ses intentions et de donner l'occasion aux acteurs du milieu concerné d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations par rapport au changement du projet.

Les recommandations du MELCC, basées sur les bonnes pratiques en matière de participation publique, sont énoncées dans le guide suivant :
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf>

Si des activités d'information ont eu lieu jusqu'à présent relativement à la présente demande de modification de décret, veuillez décrire : les méthodes utilisées, les objectifs poursuivis, les dates et lieux des activités, le nombre de participants et les milieux représentés, les responsables de l'organisation et de l'animation des activités, etc. Cette description doit aussi inclure les préoccupations soulevées par les participants lors de ces activités, s'il y a lieu, ainsi que la manière dont celles-ci ont été considérées par l'initiateur (réponses données aux participants, ajout de mesures d'atténuation, etc.). Si, toutefois, l'initiateur n'a réalisé aucune démarche d'information, il doit expliquer pour quelle raison.

- QC-5** L'article 77 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles prévoit que « *l'exploitant doit informer le comité de toute demande d'autorisation se rapportant au lieu d'enfouissement et faite en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) ainsi que de toute modification concernant la responsabilité de gestion du lieu d'enfouissement* ». De telles démarches ont-elles été entamées avec le comité de vigilance en ce qui concerne la demande de modification de décret? Le cas échéant, veuillez présenter les principales préoccupations soulevées par les membres du comité.

QC-6 Veuillez-vous engager à prolonger la contribution de 0,698 \$/t, ou tout autre contribution déterminée par le MELCC, jusqu'à la fin de la période d'exploitation du présent projet.

N'hésitez pas à contacter M. Jean-Philippe Naud, de notre direction, au numéro 418 521-3933, poste 4653 pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La directrice,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Marie-Eve Fortin".

Marie-Eve Fortin